

L'IVG entre dans la Constitution : une victoire historique des féministes !

Revendication des féministes et des associations de terrain depuis de nombreuses années, l'inscription de l'avortement dans la Constitution est enfin une réalité !

Merci aux parlementaires alliés qui ont su porter les combats des associations féministes dont ceux du Planning familial.

La France devient ainsi le premier pays du monde à inscrire l'avortement dans sa Constitution.

Cette victoire historique est un message d'espoir envoyé aux féministes du monde entier. C'est aussi donner une défaite aux mouvements antichoix ultra financés et mobilisés partout dans le monde contre le droit à l'avortement. **Ce vote, c'est la société toute entière qui dit non aux antichoix ! Notre victoire, c'est leur défaite!**

L'inscription de l'avortement dans la Constitution, c'est une protection assurée, une reconnaissance de son caractère fondamental, une étape importante pour faire taire les idées reçues, briser les silences et lever les tabous sur le droit à l'avortement.

Mais nous le savons, inscrire l'avortement dans la Constitution ne résoudra pas tous les problèmes d'accès réel à l'avortement en France. **Il est nécessaire que le Gouvernement mène une politique ambitieuse en la matière. Nous l'enjoignons à porter un plan d'amélioration de l'accès à l'avortement et à accorder des moyens accrus dès le projet de loi de finances 2025** pour que le droit à l'avortement soit réel et égal sur tout le territoire national.

Contacts presse:

sarah.durocher@planning-familial.org / 07 49 01 84 14

albane.gaillot@planning-familial.org / 06 95 76 69 73